

Département des BOUCHES du RHONE

LES PENNES MIRABEAU

Lotissement "BELLA VITA"

LOT 5

PLAN DE BORNAGE



Références Cadastreles

Section : CE - n° 326, 334

Lieudit : Les Bizets

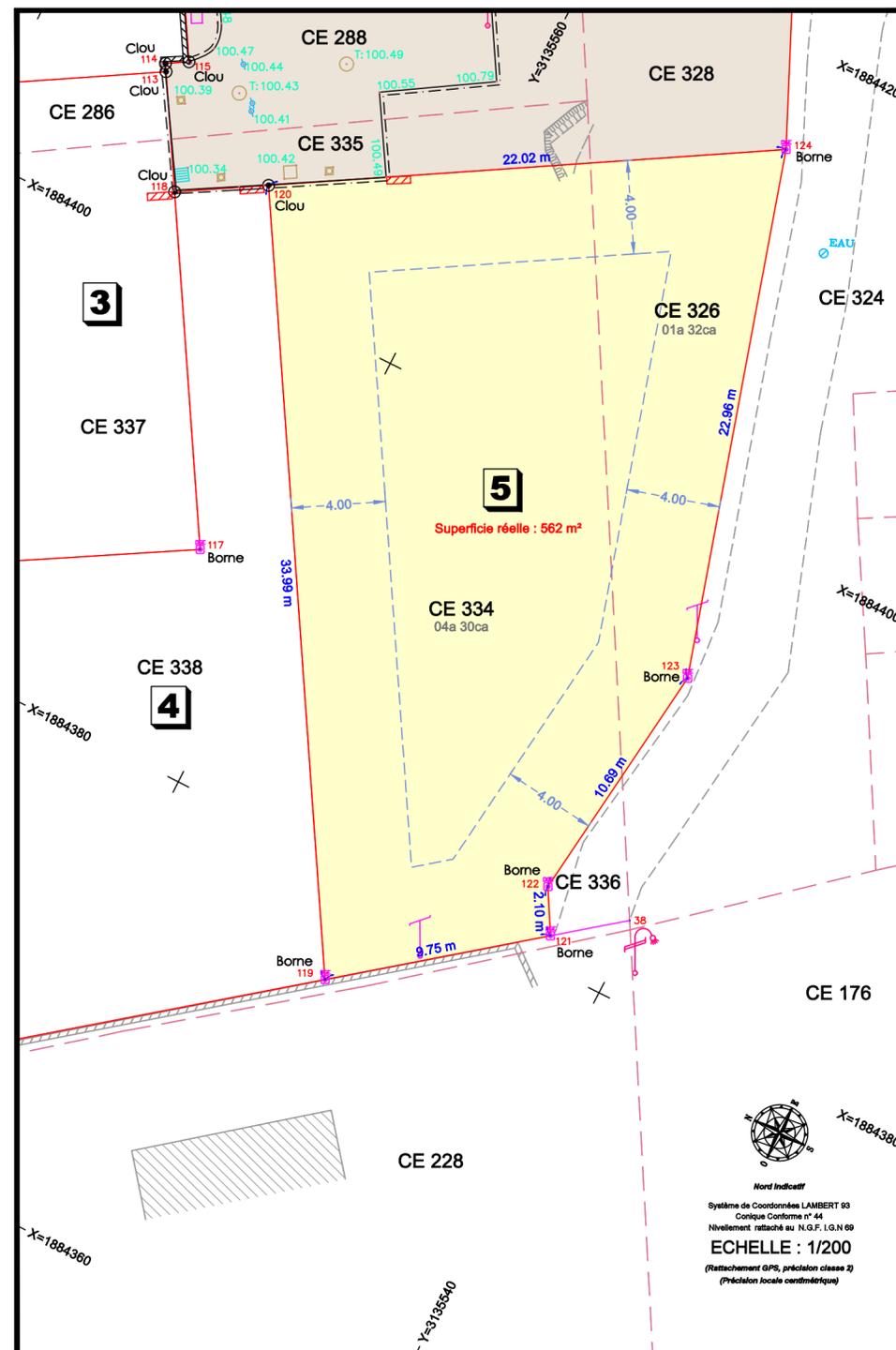
ECHELLE 1/200



SARL CG Expert
Successor du Cabinet DUCROUX

Espace commercial du Moulin (Palette) - 1652 avenue Paul JULIEN - 13 100 LE THOLONET
Tel: 04 42 21 47 52 - Fax: 04 42 52 47 69
Email : contact@cgexpert.fr - Web : http://www.cgexpert.fr

REF : 55 222_Lot 05 - le 22 mars 2024



NOTA : VALEUR DES LIMITES PORTEES SUR LE PLAN

→ Le bornage des lots a été réalisé le 28 février 2024.

NOTA SUR LES SURFACES

- La contenance cadastrale d'une parcelle est fournie par les services du cadastre. Elle n'a qu'une valeur fiscale et est non garantie.
- La superficie apparente est calculée d'après le mesurage du terrain en s'appuyant sur les limites apparentes de la parcelle, qui ne sont pas nécessairement des limites réelles et bornées.
- La superficie réelle est calculée après le bornage contradictoire de l'ensemble des limites de la parcelle.

Fond de plan dressé par le Cabinet DUPIN / RICHAUD, Géomètres-Experts à PERTUIS. (Plan topographique - Réf : 18 225)

Légende :

--- Application cadastrale non définie contradictoirement et non garantie.

- - - Limite de la zone constructible

▨ Abri compteur individuel

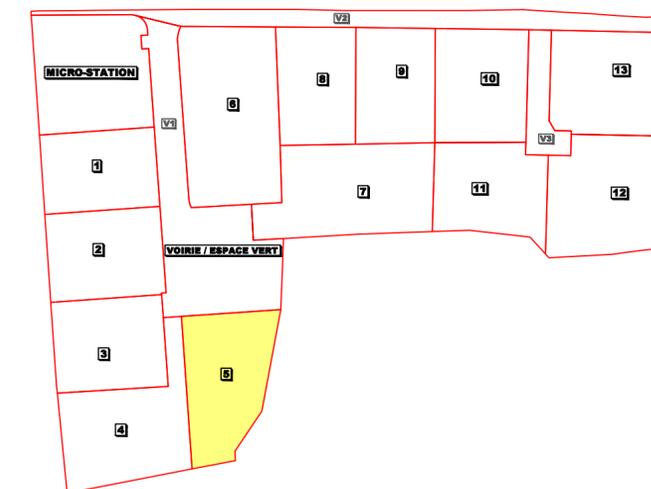
■ Voirie et espace vert

101.17 Cote altimétrique, après travaux, relevé le 01 mars 2024

Lot 5 - CE 326, CE 334		
Matricule	X sommet	Y sommet
120	1884404.47	3135568.04
119	1884375.27	3135550.64
121	1884381.24	3135542.93
122	1884383.07	3135543.97
123	1884393.68	3135542.68
124	1884415.72	3135549.11
120	1884404.47	3135568.04
Superficie réelle : 562 m ²		

NOTA : Toutes les distances et surfaces portées sur ce document sont mesurées horizontalement

CROQUIS DE REPÉRAGE.



DESCRIPTIF DE LA NATURE JURIDIQUE DES LIMITES

Lot 5 - Section : CE - n° 326, 334 :

Limites :

- La limite 119 – 121 est une limite juridiquement définie et matérialisée, tel que cela résulte du bornage réalisé par le Cabinet CG EXPERT, Géomètres-Experts au THOLONET. (Réf : 55 222_B).
- La limite 121 – 122 – 123 – 124 – 120 – 119 est une limite juridiquement définie et matérialisée, tel que cela résulte de la division réalisée par le Cabinet CG EXPERT, Géomètres-Experts au THOLONET. (Réf : 55 222_Div – DA n° 4187, 4188 et 4189).

Urbanisme :

Le lot à bâtir est issu d'un permis d'aménager, validé en mairie des PENNES MIRABEAU.

Servitudes :

Servitudes existantes :

Aucune servitude n'a été portée à l'attention du Géomètre-expert.

Servitudes par destination du père de famille

Aucune servitude n'a été portée à l'attention du Géomètre-expert.

Servitudes à constituer :

Aucune servitude sur ce lot n'est à constituer.

